

IP/N/1/TON/5, IP/N/1/TON/T/1 IP/N/1/TON/D/1, IP/N/1/TON/P/1

3 août 2022

Original: anglais

(22-5804) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

TONGA: LOI SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE - CHAPITRE 17.07 - ÉDITION RÉVISÉE DE 2020

Membre présentant la notification	TONGA

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur la propriété industrielle – chapitre 17.07 – édition révisée de 2020	
Objet	Marques; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des variétés végétales)	
Nature de la notification	 ☑ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle ☐ Autres lois ou réglementations 	
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/TON/22 4400 00 e.pdf	
Situation de la notification	Première notification Modification ou révision du texte juridique notifié Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)	
Références des notifications précédentes	IP/N/1/TON/I/1; IP/N/1/TON/I/1/Add.1; IP/N/1/TON/I/1/Add.2	
Brève description du texte juridique notifié		
Loi prévoyant l'enregistrement et la protection des brevets, des certificats de modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels et des marques de fabrique ou de commerce.		
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais	
Entrée en vigueur	Aucune proclamation relative à l'entrée en vigueur n'avait été publiée à la date d'élaboration de cette édition révisée.	
Autre date		

Précisions sur la notification

Date de présentation de	29 juin 2022
la notification	

Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Mme Distaquaine Tu'ihalamaka Directrice générale Ministry of Trade and Economic Development (Ministère du commerce et du développement économique) P.O. Box 110 Nuku'alofa Tonga
	Téléphone: +(676) 7400105 Télécopie: +(676) 23887 Courriel: ceo@mted.gov.to Site Web: www.mted.gov.to

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.